

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**ARRONDISSEMENT DE SAVERNE**  
**COMMUNE DE HURTIGHEIM**



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU : 30 MARS 2015**

**Date de la convocation** : 24 mars 2015

**Membres présents** : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSLER Robert, HAESSIG Fabienne, HOFFMANN Anne-Marie, PIECKO Suzy, POUTIERS Mikaël, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian.

**Membres excusés** : DIEMER Thomas, JUNG Guillaume.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL est désignée comme secrétaire de séance.

**1. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 9 FEVRIER 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le texte du procès-verbal de la séance du 9 février 2015 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

**2. DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire communique les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal concernant le renoncement au droit de préemption :

Le 5 mars 2015 : Deux terrains non bâtis sis rue Principale cadastrés section 2 parcelle 190/80 et 191/80 pour une superficie totale de 12 centiares. Cette opération concerne un échange conclu à l'amiable auprès de Maître Claudine LOTZ, notaire à Pfaffenhoffen.

**3. AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

(DELIBERATION N° 08/2015)

Le Conseil Municipal est invité à prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la décision prise en séance du 9 février 2015 concernant l'affectation du résultat 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2014 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 2013 reporté		147 035,65 euros
Résultat de l'exercice 2014		82 844,88 euros
Excédent au 31.12.2014		229 880,53 euros
Affectation complémentaire en réserves	C/1068	16 784,74 euros
Affectation à l'excédent reporté	C/ 002	213 095,79 euros

#### 4. VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

(DELIBERATION N° 09/2015)

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014.

Ce compte de gestion, visé et signé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### 5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

(DELIBERATION N° 10/2015)

Après avoir remis à chaque membre du conseil municipal un document retraçant l'ensemble des dépenses et des recettes prévues en 2015, l'adjoint René URBAN expose le budget, tant au niveau du budget de fonctionnement que celui de l'investissement et ce en détaillant les différents chapitres et articles.

Le budget proposé est le suivant :

Section de fonctionnement:

Dépenses : 546 871,79 €

Recettes : 546 871,79 €

Section d'investissement :

Dépenses : 565 309 €

Recettes : 565 309 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2015, le montant des crédits en section de fonctionnement et d'investissement étant votés par chapitre.

#### 6. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2015

(DELIBERATION N° 11/2015)

L'article L 2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

De ce fait, le Conseil municipal, après présentation par le Maire de l'évolution des taux de fiscalité locale depuis 2001, a délibéré pour décider, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2015.

Ils restent fixés à :

Taxe d'habitation	11,44 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,85 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,50 %

#### 7. REVISION DES COMMISSIONS

(DELIBERATION N° 12/2015)

Suite à la mise en place des commissions lors de la séance du 7 avril 2014 et la demande émanant des conseillers de revoir le fonctionnement et la constitution des commissions, il est proposé au Conseil-Municipal de refonder la répartition des commissions de la manière suivante :

- **Commission des finances** : Président : URBAN René, membres : RUCH Jean-Jacques, GRIMM Claude, POUTIERS Mikaël, DIEMER Thomas, GOOS Jean-Michel, HAESSLER Robert, PIECKO Suzy
- **Commission des travaux, bâtiments et voirie** : Président : GRIMM Claude, membres : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, DIEMER Thomas, GOOS Jean-Michel, JUNG Guillaume, EBERSOLD Jean-Michel, SANCHEZ Vincent
- **Commission des affaires rurales** : Président : GOOS Jean-Michel, membres : RUCH Jean-Jacques, DIEMER Thomas, GRIMM Claude, JUNG Guillaume, EBERSOLD Jean-Michel
- **Commission environnement et espaces verts** : Président : POUTIERS Mikaël, membres : RUCH Jean-Jacques, GRIMM Claude, URBAN René, WAGNER Christian, HAESSIG Fabienne
- **Commission de la jeunesse et des affaires scolaires et périscolaires** : Président : POUTIERS Mikaël, membres : RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, PIECKO Suzy, SANCHEZ Vincent
- **Commission des cimetières** : Président : RUCH Jean-Jacques, membres : URBAN René, GRIMM Claude, HOFFMANN Anne-Marie, HAESSIG Fabienne, PIECKO Suzy
- **Commission animation, vie associative, fêtes et cérémonies** : Présidente FORRLER Nathalie, membres : RUCH Jean-Jacques, POUTIERS Mikaël, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, SANCHEZ Vincent, HAESSIG Fabienne, GRIMM Claude
- **Commission communication** : Président : RUCH Jean-Jacques, membres : URBAN René, FORRLER Nathalie, HOFFMANN Anne-Marie, WAGNER Christian, HAESSLER Robert
- **Commission d'appel d'offres et de cahier des charges** : Président : RUCH Jean-Jacques, membres : URBAN René, GRIMM Claude, WAGNER Christian

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce redécoupage et la présente composition des commissions.

## 8. AMENAGEMENT DU COLUMBARIUM

(DELIBERATION N° 13/2015)

Le Maire présente au Conseil-Municipal la proposition transmise par MEAZZA en date du 12 mars 2015 suite à la visite de l'atelier par les membres de la commission cimetières.

Les plans fournis par le prestataire tiennent compte de la demande formulée par les conseillers lors de cette visite avec notamment le rajout d'un chemin pour rejoindre le columbarium. Le maire fait remarquer que les plans fournis ne correspondent pas rigoureusement à la configuration du terrain. Il propose 2 plans à l'échelle avec des dispositions différentes de la proposition initiale.

Après avoir visionné les nouveaux plans du projet ainsi que la proposition financière qui s'élève à 24 346,02 euros HT et 29 212,22 euros TTC, le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour faire actualiser les plans, confier à l'entreprise MEAZZA de Mundolsheim

l'aménagement du columbarium, et approuve le devis correspondant qui ne devra pas excéder 30 000 euros TTC.

Conformément à la délibération en date du 9 février 2015, les conseillers chargent le Maire de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland au titre de la commission de solidarité, et auprès de la Préfecture du Bas-Rhin au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

## **9. CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL NON TITULAIRE**

(DELIBERATION N° 14/2015)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la nécessité de pallier à l'absence momentanée de Maeva SCHAUDEL, secrétaire de mairie, pendant la durée de son congé de maternité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents non titulaires auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à faire appel, pour le remplacement de Maeva SCHAUDEL, au service de missions temporaires du CDG 67,
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du service remplacement avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents
- Et rappelle que les dépenses nécessaires, liées à cette mise à disposition de personnel par le CDG 67, ont été autorisées et prévues au Budget primitif 2015.

## **10. CONFIRMATION DE L'ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE**

(DELIBERATION N° 15/2015)

Le maire rappelle que le sujet a été abordé dans les 2 réunions précédentes, notamment pour justifier la création de cette agence. Lors de la séance du **15 décembre 2014**, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe pour adhérer à la future agence d'ingénierie.

A ce jour, la loi NOTRe, n'a toujours pas clarifié les compétences du futur Conseil Départemental. Ce dernier demande donc aux communes de délibérer pour faire partie des communes fondatrices d'un syndicat mixte qui pilotera l'agence.

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
- Vu la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;
- Vu la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Approuve à l'unanimité** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération

#### **Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de SAVERNE,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

## 11. POINTS DIVERS

- **Atelier de compostage** : Le Maire évoque le franc succès qu'a rencontré l'atelier compost organisé par la Cocoko auprès des habitants. Une trentaine de participants se sont retrouvés chez Michel PFRIMMER le samedi 28 mars pour une initiation à la pratique du compostage.
- **Compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland** : Un projet d'un atelier dédié aux services techniques est prévu d'être construit à côté des ateliers municipaux de Truchtersheim. Ce nouvel espace permettra de regrouper en un même endroit, la main d'œuvre et le matériel dont dispose actuellement la Cocoko. Le coût du projet est estimé à 1 100 000 euros.
- L'achat de deux machines à désherber est également prévu par la Cocoko. A raison de 100 000 euros chacune, leur utilisation sera refacturée aux Communes sous la forme de prestations à l'heure. Une convention sera passée avec une entreprise privée pour la mise à disposition du chauffeur.
- La procédure d'attribution d'une délégation de service public pour le périscolaire touche à sa fin. L'ALEF, prestataire sortant, est la seule postulante. Le coût prévisionnel de la DSP est estimé à 625 000 euros par an. Des ouvertures de services supplémentaires seront mises en place notamment le samedi matin ou le mercredi après-midi.
- La date limite pour postuler au conseil communautaire des Jeunes de la Cocoko est fixée au 14 avril.
- **Opération 100 Communes** : Réseau Gaz de Strasbourg se propose d'être le partenaire de 100 communes pour une formation gratuite au secourisme et notamment au bon usage du défibrillateur. Le groupe sera limité à 20 personnes. Les conseillers sont favorables à la demande de candidature de la commune auprès de GDS. Si la commune est retenue, et après le déroulement de la formation, il est évoqué la possibilité d'installer un défibrillateur automatique externe (DAE) place de la Liberté.

Le Maire clôt la séance à 23h30.